

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 juillet 2021

MODERNISATION DE LA GESTION DES FINANCES PUBLIQUES - (N° 4110)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 84

présenté par
M. Saint-Martin, rapporteur

ARTICLE 12

À l'alinéa 45, substituer aux mots :

« à chaque examen d'un »

les mots :

« lors de l'examen du ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.